

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion du 19 février 2020 à Méaulte

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

La réunion de ce jour était organisée pour effectuer les tirages de Challenges Fromentin Seniors et Guéant et de déterminer les dates des matchs, que ce soit en seniors comme en jeunes.

En raison des journées de championnat remises, nous sommes dans l'obligation de faire jouer certains matchs en semaine, comme prévu dans le règlement des coupes.

Le match en retard de Challenge Fromentin Seniors, Licourt 2 / Hangest 1, est fixé au mercredi 1er avril à 18 heures

Les 1/4 de finale de Challenge Fromentin Seniors et Guéant se dérouleront le dimanche 12 avril, possibilité si accord des 2 des 2 club, de jouer le samedi 11 ou le lundi 13 avril.

En annexe, vous trouverez le tableau final de chaque Challenge, les dates prévues ne sont pas définitives en raison de la possibilité de matchs de championnat en retard.

Les lieux des rencontres seront connus après chaque tour en tenant compte des matchs joués à domicile et à l'extérieur

l'arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elophe.